RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	IKV-FOOD GLIDE 3H/22
Code du produit	:	BDENSHE01
Type de produit	:	Huile
Autres moyens d'identification	:	NSF - Nonfood Compounds - Program Listed 3H Reg. n°151865

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Industriel
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IKV TRIBOLOGIE
ZA Les Sables - Les Prés Gaud
F-26260 St Donat sur l'Herbasse - France
T +33 (0)4 75 45 06 45 - F +33 (0)4 75 45 28 09
MSDS@ikv.fr - www.ikvtribologie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France_Tel ORFILA (INRS) : 33 (0)1 45.42.59.59 - EU_Tel : 112

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile blanche médicinale	(N° CAS) 1262661-88-0 (N° REACH) 01-0000020163-82	≥ 75	Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si une indisposition se développe.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Mettre la victime au repos. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs à haute température peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. fumée. Vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuer le personnel à l'abri des fumées.
Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.
Procédures d'urgence : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver dans l'emballage d'origine. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Stocker dans un endroit sec.
Température de stockage	:	5 – 40 °C
Chaleur et sources d'ignition	:	Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
Informations sur le stockage en commun	:	Non applicable.
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile blanche médicinale (1262661-88-0)	
UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Huile minérale raffinée, brouillards (Inhalation)	5 mg/m³
Référence réglementaire	(US. ACGIH)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m³)	≈ 5 mg/m³ Bruine d'huile minérale

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une ventilation adaptée.

Protection des mains:
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

Protection oculaire:
Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Aucune donnée disponible.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Huile.
Couleur	:	clair.
Odeur	:	légère.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	> 280 °C
Point d'éclair	:	≈ 225 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 320 °C
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	< 0.5 Pa 20°C
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	≈ 0.82 g/cm³ 20°C
Solubilité	:	Produit insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	≈ 22 mm²/s (40°C)
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Non répertorié.
Propriétés comburantes	:	Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	> 1 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	> 10 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : fumée. Monoxyde de carbone. Vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Huile blanche médicinale (1262661-88-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

IKV-FOOD GLIDE 3H/22	
Viscosité, cinématique	≈ 22 mm²/s (40°C)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs à haute température peut irriter les voies respiratoires. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

IKV-FOOD GLIDE 3H/22	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

IKV-FOOD GLIDE 3H/22	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

IKV-FOOD GLIDE 3H/22	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

IKV-FOOD GLIDE 3H/22
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommendations pour l'élimination du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Aucune donnée disponible

Transport maritime
Aucune donnée disponible

Transport aérien
Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale
Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire
Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV	:	0 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales	:	Ce produit ne contient pas une des substances listées dans l'annexe II du règlement n°1169/2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. Une présence probable des substances concernées par cette réglementation serait d'origine accidentelle et inattendue dans l'état actuel de nos connaissances.

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires	:	Non applicable

15.1.2. Directives nationales

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency)

France

Maladies professionnelles	:	RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun composant de ce produit n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun composant de ce produit n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	:	Aucun composant de ce produit n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun composant de ce produit n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun composant de ce produit n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification	:	Les recommandations d'urgence pour le stockage de liquides inflammables doivent être suivies

Pologne

Réglementations nationales polonaises	:	Règlement de droit polonais.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
1.1	Autres moyens d'identification	Modifié	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Modifié	
9.1	Pression de vapeur	Ajouté	
9.1	Masse volumique	Ajouté	
9.1	Température d'auto-inflammation	Ajouté	
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté	
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté	

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CE50	Concentration médiane effective
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.